



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 octobre 2019
Français
Original : anglais

La situation à Abyei

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 34 de la résolution [2469 \(2019\)](#), dans lequel le Conseil de sécurité a demandé qu'il lui soit rendu compte de l'exécution du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et que lui soit proposée une stratégie de transition qui pourrait permettre à terme le retrait de la mission. Il porte sur la période du 16 avril au 15 octobre 2019, écoulée depuis la publication de mon précédent rapport sur la question ([S/2019/319](#)). Le rapport fait le point sur différents sujets, dont l'évolution de la situation politique, la situation en matière de sécurité, le contexte opérationnel, les dynamiques intercommunautaires et les progrès réalisés dans la reconfiguration de la mission, et contient des recommandations en vue de nouvelles révisions. Il fait également suite à ma lettre du 20 septembre 2019 ([S/2019/768](#)) portant sur les progrès accomplis concernant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

II. Abyei

Évolution de la situation politique

2. L'évolution de la situation politique au Soudan et au Soudan du Sud au cours de la période considérée a eu des retombées sur le contexte dans lequel la FISNUA opère dans la zone d'Abyei. À Khartoum, le Conseil militaire de transition a pris le pouvoir en avril 2019, ce qui a poussé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à décider, le 6 juin 2019, de suspendre la participation du Soudan à toutes les activités de l'Union africaine jusqu'à la formation d'un gouvernement placé sous le contrôle de civils. Les négociations menées ultérieurement avec les Forces pour la liberté et le changement, qui étaient facilitées par l'Union africaine et l'Éthiopie, ont pris fin en août 2019. Le 5 septembre, la formation d'un gouvernement de transition a été annoncée et le Conseil de paix et de sécurité a décidé de lever la suspension du Soudan le jour suivant, avant que le gouvernement de transition ne prête serment le 8 septembre. Pendant ce temps à Djouba, l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud a pris de nouveaux retards.

3. Les deux pays traversent une phase de transition mais leur partenariat est resté solide. Le Président sud-soudanais, Salva Kiir, a participé à la cérémonie de signature



des déclarations politiques et constitutionnelles à Khartoum le 17 août 2019, qui a marqué le début du régime de transition au Soudan. De plus et en appui du processus de paix au Soudan, en septembre, M. Kiir a accueilli à Djouba des pourparlers entre le gouvernement de transition de Khartoum et plusieurs groupes armés soudanais. Entre-temps, les autorités soudanaises, en tant que garantes du processus de paix au Soudan du Sud, ont facilité le retour à Djouba de Riek Machar, le 9 septembre 2019. En outre, le 12 septembre 2019, le Premier Ministre soudanais, Abdalla Hamdok, a effectué une visite d'une grande importance à Djouba où il s'est entretenu avec M. Kiir des moyens de renforcer les relations bilatérales, notamment en ce qui concerne les frontières et le commerce. M. Hamdok a déclaré qu'il souhaitait restaurer les relations entre les peuples à la frontière, ce point constituant la première étape vers la résolution des conflits frontaliers. Le rapprochement entre les deux pays est encourageant mais il est trop tôt pour en constater les effets sur la situation dans la zone d'Abyei.

4. À cet égard, les parties ont accompli peu de progrès sur la délimitation des frontières et sur le processus de détermination du statut final d'Abyei. En particulier, la création d'institutions conjointes à Abyei, comme prévu dans l'Accord du 20 juin 2011, est restée problématique en dépit du travail de plaidoyer mené par la FISNUA auprès des parties dans le but d'organiser des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei. La FISNUA a aussi demandé la reprise rapide des réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. En raison de la suspension temporaire du Soudan par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine n'a pas pu fonctionner. Le Mécanisme conjoint s'est cependant réuni à Djouba le 2 octobre 2019.

5. Des réunions ont été organisées à intervalles réguliers entre le commandement de la FISNUA et des représentants du Gouvernement à Khartoum et à Djouba, et des membres de la communauté diplomatique, sur des questions liées à la sécurité et aux processus de paix, mais aussi à la pleine application de l'accord sur le statut des forces, notamment pour ce qui concerne la liberté de circulation de la Force et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Abyei et dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Lors des réunions tenues à Khartoum avec des fonctionnaires du Gouvernement représentant, entre autres, le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la défense, et avec le Coprésident soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei les 23 et 24 avril, les 15 et 16 juillet et le 1^{er} septembre 2019, la FISNUA a répété qu'il était nécessaire de délivrer des visas aux policiers des Nations Unies et aux unités de police constituées afin de faciliter le déploiement d'effectifs de police en application des dispositions de la résolution [2469 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. Les représentants à Khartoum estiment que les recommandations portant sur la proposition d'augmentation du nombre de policiers et le déploiement de trois unités de police constituées s'écartent des intentions des parties décrites dans l'Accord du 20 juin 2011. Les autorités continuent d'insister sur la nécessité de progresser vers la création d'institutions conjointes à Abyei, dont le Service de police d'Abyei, comme le prévoit l'accord. De même, les représentants à Khartoum ont soutenu, lors de toutes leurs réunions avec la FISNUA, que la nomination d'un chef de mission adjoint civil et le renforcement de la composante civile de la mission, prescrits par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2445 \(2018\)](#) et [2469 \(2019\)](#), s'écarteraient des dispositions de l'Accord du 20 juin 2011, qui prévoyait la création d'une mission axée temporairement sur la sécurité. De plus, la demande de la FISNUA tendant à ce que le Gouvernement soudanais reconsidère sa position sur l'utilisation par la Force de la bande d'atterrissage d'Athony n'a pas abouti à un résultat concluant. Malheureusement, ce point continue de peser négativement sur les capacités logistiques de la mission, notamment pour les évacuations sanitaires et la relève des contingents.

6. À Djouba, le commandement de la FISNUA s'est entretenu avec des représentants du Ministère des affaires étrangères, dont le Vice-Ministre des affaires étrangères, le Coprésident sud-soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei, le chef du comité des négociations sur le statut d'Abyei et des représentants du Ministère de la défense, dont le Chef d'état-major des armées, les 2 et 3 mai, les 17 et 18 juillet et le 8 août 2019. La FISNUA a souligné qu'il était nécessaire d'appliquer toutes les dispositions de l'Accord du 20 juin 2011 portant sur la création d'institutions conjointes à Abyei, en commençant notamment par la participation à l'opération de planification conjointe intégrée visant à créer le Service de police d'Abyei. Les représentants à Djouba ont indiqué que leur priorité numéro un était de parvenir à une résolution finale sur la question d'Abyei et que la création d'institutions conjointes aurait pu être utile pour faire progresser le dossier en 2011 mais qu'il était désormais trop tard pour prendre cette décision. À cet égard, le Gouvernement sud-soudanais a argué que les résolutions 2445 (2018) et 2469 (2019) du Conseil de sécurité ainsi que les recommandations formulées par le Secrétaire général au Conseil le 22 avril 2018 reconnaissent l'administration mise en place à Abyei par le Gouvernement et l'administration misseriya à Moughlad, ce qui rend obsolète l'Accord du 20 juin 2011.

7. À Khartoum comme à Djouba, les dirigeants de la FISNUA ont souligné que les deux parties devaient se mobiliser à plus haut niveau pour parvenir à une résolution politique des questions en suspens, comme l'indique le paragraphe 8 de la résolution 2469 (2019), dans lequel le Conseil de sécurité a demandé entre autres au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et à son envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique de l'informer, au plus tard le 15 octobre 2019, de l'état d'avancement de la proposition que le Groupe de mise en œuvre a formulée en 2012 et de l'application de toutes les décisions du Comité mixte de contrôle d'Abyei. Ces questions ont aussi fait l'objet de débats à Addis-Abeba avec mon envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique le 24 mai 2019, et avec le Chef de cabinet du Groupe de mise en œuvre de l'Union africaine le 27 mai 2019.

Dynamique du conflit et conditions de sécurité

8. Les conditions de sécurité générales à Abyei au cours de la période à l'examen sont restées fragiles : on a continué de signaler des tensions intercommunautaires de faible ampleur, la criminalité a augmenté et des éléments armés ont été vus de temps à autre dans la région, y compris dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, comme l'indique ma lettre du 20 septembre 2019 (S/2019/768). La pauvreté généralisée, le chômage et l'insécurité dans les régions voisines de la zone d'Abyei ainsi que l'absence de véritables organes de gouvernance et d'institutions chargées de faire respecter l'état de droit ont contribué à créer une situation qui pourrait devenir explosive. Au cours de la période à l'examen, on a signalé 18 cas de violence armée qui ont entraîné la mort de 10 hommes, dont un soldat de la paix de la FISNUA : 3 de ces décès étaient liés à des vols de bétail et 7 à des attaques armées. Pendant cette période, 11 cas de fusillade, 3 cas d'homicide, 468 cas de vol, 210 cas de violences graves, 2 meurtres, 2 cas de viol et 13 cas de vol de bétail ont été signalés ; 1 537 têtes de bétail ont ainsi été perdues. La FISNUA a aussi confisqué 18 armes et 258 cartouches. Toutefois, les mesures de sécurité instaurées par la mission ont eu pour résultat une migration inversée des Misseriya via Abyei entre mai et septembre 2019, qui s'est déroulée pacifiquement dans l'ensemble.

9. La FISNUA s'efforce de faire en sorte qu'Abyei demeure une zone sans armes, mais la zone est encerclée par des groupes armés du Soudan et du Soudan du Sud qui y sont attirés par le manque de structures administratives et de mécanismes d'application de la loi au niveau local, ainsi que par les activités économiques, en particulier au marché commun d'Amiet. Ces groupes entrent dans la zone en utilisant

entre autres des couloirs situés sur les côtés est et ouest d'Abyei, où la FISNUA n'est pas déployée.

10. En raison de l'insécurité, quelque 21 Dinka ont été enlevés par des hommes armés non identifiés au cours de la période à l'examen : 4 femmes le 28 mai dans le secteur centre, 9 enfants et 8 hommes. Deux hommes ont été retrouvés morts. Les auteurs de ces actes seraient des Misseriya et des Nuer. Entre-temps, 38 têtes de bétail appartenant à des Misseriya, qui avaient été volées sur le marché commun d'Amiet le 16 juillet 2019, ont été retrouvées à Chak Chak (Soudan du Sud) le 28 juillet et rendues à leurs propriétaires. Le 17 août 2019, des marchands de bétail misseriya et nuer qui se rendaient dans le secteur sud pour acheter du bétail ont déclaré qu'ils avaient été attaqués par des inconnus : 12 des marchands ont été tués et un autre est mort de ses blessures par balles le 19 août 2019. Les survivants ont affirmé que leurs agresseurs étaient des membres de l'Armée populaire de libération du Soudan venus du Soudan du Sud. Toutefois, l'enquête menée par la FISNUA a révélé que ce meurtre avait eu lieu en dehors d'Abyei, à Mayom (Soudan du Sud).

11. Aucun cas de violence intercommunautaire n'a été signalé au cours de la période considérée. Cependant, des Nuer se sont battus entre eux au marché commun d'Amiet le 21 juin et il y a eu des blessés. Le 8 septembre 2019, les Nuer ont demandé à la FISNUA de reconnaître leur communauté comme l'une de celles qui vivent sur le marché, d'en tenir compte et de la consulter sur les événements importants et les questions cruciales concernant le marché. Il est difficile de mesurer avec précision le nombre de Nuer dans la zone du marché, mais ce nombre augmente constamment.

12. Le 28 juin 2019, des hommes armés non identifiés ont tiré sur une patrouille de la FISNUA à Gung Arang (secteur centre) mais il n'y a pas eu de victime. Lors d'une autre attaque, le 16 juillet 2019 au marché commun d'Amiet, un groupe armé qui serait venu du Soudan du Sud pour voler du bétail dans la zone a tué six civils dont un bébé. Alors qu'ils battaient en retraite, les agresseurs ont ouvert le feu sur un poste d'observation de la FISNUA : un soldat de la paix a été tué, un autre blessé. Le 19 août 2019, des troupes de la FISNUA qui patrouillaient sur le marché de Dari (secteur nord) ont été attaquées par des jeunes locaux qui ont tenté de s'emparer par force de leur véhicule, de leur matériel de communication et de leurs armes, alors qu'elles tentaient d'arrêter un suspect qui a réussi à prendre la fuite. Un soldat de la paix a été blessé et un Misseriya tué au cours de l'échange de tirs qui a suivi.

13. En dépit des faits précédemment cités, l'insécurité à Abyei est restée limitée, en général, principalement grâce aux dispositifs d'intervention rapide mis en place par la FISNUA. Des patrouilles régulières ont continué d'assurer la sécurité et la protection des civils dans la zone. Pour éviter de nouvelles attaques comme celle du 16 juillet 2019, la FISNUA a élaboré un plan visant à créer des points de contrôle sur la route principale reliant Agok (au sud) et Farouk (au nord) et, là où il est possible, sur les routes latérales ; l'objectif est de mener des opérations de fouille et de saisie afin de mieux faire respecter le statut de zone exempte d'armes d'Abyei et d'apporter aux civils un degré supplémentaire de protection contre les éléments armés. Cependant, en raison de la réduction des effectifs et des retards enregistrés dans le déploiement des renforts de police, la Force n'a pas été en mesure de se déployer dans l'est et dans l'ouest de la zone d'Abyei, et a continué de consacrer ses ressources disponibles à la sécurisation des zones situées le long du couloir Agok-Difra. En application de l'Accord du 20 juin 2011, la FISNUA a aussi cherché à réactiver le Comité mixte des observateurs militaires et l'équipe mixte d'observateurs militaires, qui avaient cessé d'exister après le meurtre du chef des Ngok Dinka en 2013. L'objectif est de permettre à la Force de mener des missions conjointes de surveillance et de vérification avec des observateurs nationaux du Soudan et du Soudan du Sud.

Activités du Service de la lutte antimines

14. Durant la période considérée, 12 restes explosifs de guerre ont été enlevés dans la zone d'Abyei par les équipes du Service de la lutte antimines et ont ensuite été détruits. Le Service a également procédé à la destruction de 17 fusils d'assaut AK-47, d'un lance-roquettes et de 432 munitions d'armes légères. Il a inspecté une superficie de 22 609 mètres carrés dans la zone d'Abyei et l'a jugée exempte de risques explosifs. Il a aussi organisé 129 séances de sensibilisation au danger des mines à l'intention de 3 820 hommes, femmes, garçons et filles vivant dans la zone. Il a dispensé 17 séances d'information sur les restes explosifs de guerre dans le cadre de la formation initiale destinée au personnel de la FISNUA, à l'intention de 350 personnes (325 hommes et 25 femmes).

15. Le Service de la lutte antimines demeure essentiel au fonctionnement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Les équipes ont inspecté 1,36 kilomètre de routes de patrouille et l'ont jugé exempt de risques explosifs. Au cours des opérations, un reste explosif de guerre a été découvert. Le Service l'a remis à la police sud-soudanaise pour qu'elle puisse procéder ultérieurement à sa destruction. Le Service a aussi déployé des équipes d'appui aux patrouilles pour soutenir 84 missions d'observation sur le terrain.

Questions relatives à l'état de droit

16. En l'absence du Service de police d'Abyei, la FISNUA demeure la seule entité chargée du mentorat et de la formation sur les questions d'ordre public pour les comités de protection de la population locale à Abyei. En dépit de leur caractère informel et du fait qu'ils ne sont pas reconnus par le Soudan, ces comités ont permis d'obtenir des informations à jour sur les actes et les activités criminels. Cependant, ils continuent de souffrir d'un manque de ressources logistiques, administratives et financières.

17. La diminution continue des effectifs de la police des Nations Unies au cours de la période à l'examen, en raison de la non-délivrance de visas par les autorités à Khartoum, a limité la capacité de la mission de répondre à l'intensification des activités criminelles, en particulier au marché commun d'Amiet et aux alentours. Des troubles de l'ordre public ont aussi été signalés, dont deux manifestations impliquant des jeunes Misseriya au marché ; lors de la première, les manifestants ont insisté pour que des fidèles du gouvernement Al-Bashir quittent le marché, et lors de la seconde, ils ont demandé instamment à ce que les anciens Misseriya les fassent participer davantage aux prises de décision liées au marché. Deux manifestations ont aussi été organisées à Diffra par des jeunes Misseriya : la première visait à exprimer leurs inquiétudes quant au manque de protection et la seconde à faire part de leur mécontentement à la suite du meurtre d'un Misseriya au marché de Dari. Des troubles de l'ordre public ont aussi été causés par 12 incendies au marché commun d'Amiet, au marché de Mul-Mul dans la ville d'Abyei, au marché d'Agok et au marché de Dari à Diffra. Un incendie criminel a aussi eu lieu et a causé la mort d'un marchand érythréen au marché commun d'Amiet. La composante police de la FISNUA a continué de dispenser des formations sur la sécurité incendie et la prévention, à titre de mesure d'atténuation des risques.

18. L'exécution du mandat de la FISNUA a continué d'être difficile en raison de la réticence du Soudan du Sud à prendre part à l'opération de planification conjointe intégrée visant à élaborer un plan d'étapes stratégique aux fins de la mise en place du service de police d'Abyei. La FISNUA a pour l'instant envoyé quatre invitations ; seul le Soudan a répondu par l'affirmative. L'absence d'accords juridiques contraignants avec les deux parties concernant le traitement des malfaiteurs arrêtés

dans la zone d'Abyei demeure préoccupante. Le mémorandum d'accord sur les procédures de remise de ces malfaiteurs n'a toujours pas été signé par les deux parties, malgré les nombreux rappels envoyés depuis novembre 2016.

19. La FISNUA ne dispose pas de capacités en matière de droits de la personne mais le Bureau de la liaison avec les communautés de la mission et la police ont poursuivi leur dialogue avec les populations sur ce sujet, et notamment sur les normes internationales, en insistant particulièrement sur les droits des détenus et le traitement d'autres personnes vulnérables telles que les femmes et les enfants. Dans ce contexte, la Force a organisé les 1^{er} et 2 août 2019 un atelier réunissant des représentants des tribunaux coutumiers et des deux communautés afin d'évoquer les problèmes liés aux détentions, notamment les détentions prolongées ou arbitraires, et la mauvaise qualité des centres de détention. Les ateliers étaient aussi axés sur le respect des droits des femmes dans l'administration de la justice et sur la coopération entre les mécanismes de justice traditionnelle des populations, l'administration mise en place par le Gouvernement sud-soudanais et l'administration misseriya. Les vues échangées lors de cet événement et les conclusions tirées ont confirmé une nouvelle fois que pour traiter les problèmes liés à l'ordre public, il ne suffit pas d'appuyer la police de proximité ; les mécanismes de justice traditionnelle et les autres institutions concernées doivent aussi être soutenus.

Service des questions judiciaires et pénitentiaires

20. En l'absence de véritables autorités judiciaires locales (police, magistrature, tribunaux et prisons) dans la zone d'Abyei, la justice est rendue au moyen de mécanismes traditionnels tels que les tribunaux coutumiers où les chefs traditionnels jouent, de fait, le rôle de procureurs, de juges et d'arbitres. Comme le prévoit son mandat, la FISNUA soutient ces mécanismes traditionnels, notamment le comité mixte pour la paix, composé de représentants des Ngok Dinka et des Misseriya ; ce lieu de dialogue pour la communauté assure les fonctions législatives et judiciaires afin de veiller à la coexistence pacifique des deux communautés. Le comité mixte règle les différends liés aux terres, aux vols de bétail, aux migrations et aux autres facteurs de conflit. La FISNUA apporte aux tribunaux coutumiers, qui appliquent le droit coutumier local et sont composés de chefs des communautés, des connaissances de base sur les normes du droit international (indépendance, droits de l'accusé, etc.).

21. Pour ce qui concerne les questions pénitentiaires, il y a trois centres de détention gérés par la communauté dans la ville d'Abyei, au marché commun d'Amiet et dans la ville d'Agok. Ces lieux sont souvent surpeuplés et ne séparent pas les personnes en attente de jugement de celles qui ont déjà été condamnées ; les hommes et les femmes sont cependant détenus dans des cellules distinctes. Dans l'ensemble, les conditions de détention ne sont pas appropriées et ne respectent pas les normes minimales internationales. La FISNUA surveille périodiquement ces centres, dans la limite de ses ressources, et donne des conseils sur les moyens d'améliorer les conditions et les pratiques liées à la détention ; néanmoins, il est nécessaire de faire davantage de progrès et de donner plus de ressources aux centres de détention. Afin d'améliorer les normes en matière de droits de la personne dans les centres de détention, la FISNUA a utilisé le mécanisme de projets à effet rapide pour entamer la construction d'un centre de détention en dur au marché commun d'Amiet et la rénovation du poste du comité de protection de la population locale d'Abyei.

Action menée au niveau local en faveur de la paix

22. Le dialogue intercommunautaire s'est poursuivi au cours de la période considérée, principalement grâce à la facilitation par la FISNUA des réunions régulières du comité de protection de la population locale entre des représentants des

Ngok Dinka et des Misseriya. Une centaine de réunions régulières et spéciales ont été tenues pour délibérer sur des cas de meurtre, de vol de bétail et le paiement du prix du sang. Ces réunions ont abouti au versement de compensations financières et à la récupération du bétail volé. Pour éviter la possibilité de conflit intercommunautaire lié à des actes de violence commis en d'autres points d'Abyei, le comité de protection de la population locale a fermé temporairement le marché commun d'Amiet à deux reprises à la suite des manifestations du 23 avril, lors desquelles des jeunes Misseriya ont fait part de leur mécontentement quant à leur participation à la gestion du marché, et après l'attaque armée du 16 juillet 2019.

23. La FISNUA a continué de promouvoir le dialogue en renforçant la connaissance et la compréhension de son mandat de protection des civils et en faisant mieux connaître aux juges traditionnels le concept de procès équitable, comme le prévoient les instruments juridiques internationaux et la législation nationale applicables. À cette fin, la FISNUA a organisé un atelier sur la protection des civils les 27 et 28 mai 2019 à Diffra, en présence de membres des deux communautés, dont des membres du comité de protection de la population locale, des représentants des femmes et des jeunes et des juges traditionnels ; cet atelier était consacré à la protection des civils, y compris des femmes et des enfants, aux droits de la personne, à l'état de droit et à la justice traditionnelle.

24. Au cours de l'année financière écoulée, la FISNUA a lancé 11 projets à effet rapide dans la zone d'Abyei et 2 projets en appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Kiir Adem (Gok Machar). Ces projets sont axés sur les moyens de subsistance élémentaires, les infrastructures de petite taille et l'amélioration de l'état de droit et créent des emplois de courte durée dans les communautés. L'achèvement de certains de ces projets a pris du retard en raison de l'approbation tardive par le Gouvernement soudanais du transport de matériaux de construction.

Les femmes, la paix et la sécurité

25. Les femmes restent sous-représentées à tous les niveaux des processus décisionnels à Abyei, notamment dans les mécanismes locaux de règlement des différends et d'administration. Pour y remédier, la FISNUA a continué de dialoguer avec les chefs traditionnels, notamment les chefs des communautés, au sujet de l'importance de la participation des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de la prise de décisions. Son action de sensibilisation visait spécialement les membres du comité mixte pour la paix, parmi lesquels ne figure aucune femme, l'administration mise en place à Abyei par le Gouvernement sud-soudanais et les chefs traditionnels du nord d'Abyei. Aucun progrès notable n'a été fait à cet égard, mais des dirigeants locaux se sont déclarés disposés à appuyer des initiatives qui donneraient aux femmes des moyens d'action et promouvraient leur participation.

26. L'action menée pour généraliser le souci des questions de genre portait principalement sur le renforcement des capacités des groupes de femmes de la société civile, sur la sensibilisation des populations locales aux droits des femmes, notamment aux fins de prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre, et sur la sensibilisation des chefs traditionnels et des dirigeants des administrations à la promotion et à la protection des droits des femmes, y compris le droit de participer à la prise de décisions. Les efforts de la FISNUA ont permis non seulement d'accroître le nombre de femmes qui siègent au comité mixte pour la paix et dans les comités de protection de la population locale, mais également de mettre en place un réseau de champions de l'égalité des sexes, en désignant des chefs traditionnels misseriya pour plaider en faveur de la promotion et de la protection des droits des femmes. Un mécanisme similaire a été mis en place par les jeunes de Diffra.

27. D'autres activités ont été menées auprès des femmes et des chefs traditionnels misseriya et ngok dinka pour faire mieux connaître la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Cela s'est fait dans le cadre de discussions sur différents thèmes avec des femmes dirigeantes et d'ateliers organisés le 13 mai à Todach et le 14 mai 2019 à Diffra, qui ont permis de promouvoir la thématique des femmes et la paix et la sécurité, notamment le rôle des femmes dans la prévention des conflits. La FISNUA a également mis au point deux outils pour faciliter l'exécution de son mandat dans ce domaine : un plan d'action à l'échelle de la mission pour le suivi et la communication d'informations sur les indicateurs pertinents, ainsi qu'un outil de suivi et de collecte de données sur les violences sexuelles et fondées sur le genre. Pendant la période considérée, la FISNUA a enregistré cinq cas de violences de ce type, qui concernaient six victimes au total, dont trois mineures. Quatre cas concernaient des viols, un cas un enlèvement et un autre cas, des violences familiales.

Situation humanitaire et activités de relèvement

28. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué d'apporter une aide humanitaire et une aide au relèvement à quelque 202 000 personnes vulnérables dans la zone d'Abyei, dont 107 000 Ngok Dinka, 9 000 personnes déplacées des États sud-soudanais voisins, 37 000 Misseriya et 6 000 autres Sud-Soudanais (principalement des Nuer), ainsi que 38 000 migrants saisonniers misseriya et 5 000 nomades fallata revenus dans la zone en juin et juillet 2019.

29. Entre la fin juillet et septembre 2019, de fortes pluies ont provoqué des inondations qui ont chassé quelque 30 000 personnes de chez elles dans le sud d'Abyei, en particulier dans la ville d'Agok et ses environs. Des routes, des ponts et des installations publiques ont été détruits et des fermes ont été endommagées. La plupart des personnes déplacées par les inondations ont construit des abris temporaires avec des poteaux de bois le long des routes ; beaucoup d'autres ont occupé des écoles primaires. Par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales partenaires, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont distribué des articles non alimentaires, notamment des bâches en plastique, des ustensiles de cuisine, des couvertures, des moustiquaires et des sacs bleus à 2 800 ménages vérifiés (soit 15 000 personnes), pour répondre aux besoins prioritaires dans quatre des huit communautés touchées. La communauté humanitaire a eu de la difficulté à accéder aux victimes dans les zones reculées, en raison du mauvais état des routes, dont certaines étaient rendues impraticables par la présence d'eau. La FISNUA se prépare actuellement à se rendre à pied dans les autres communautés touchées en partant d'Agok et d'Abyei pendant la première semaine d'octobre afin d'évaluer la situation.

30. Malgré les problèmes logistiques au Soudan du Sud, 97 % des produits alimentaires prévus pour répondre aux besoins pendant la saison des pluies ont été placés dans sept entrepôts au sud et au centre d'Abyei. Plus de 111 000 personnes vulnérables ont bénéficié de divers programmes d'aide alimentaire, notamment de la distribution de nourriture aux personnes déplacées et de repas aux enfants dans les écoles dans le centre et le sud d'Abyei. Des activités ont continué d'être menées à l'appui des activités de subsistance locales ; ainsi, 109 000 animaux d'élevage ont été vaccinés contre diverses maladies et plus de 19 000 autres ont reçu un traitement, au bénéfice de 5 800 ménages. Une formation de base a été dispensée sur la santé animale, la manipulation et la transformation du poisson, l'apiculture et la production de miel, la production de volailles, la manipulation des récoltes, la création de pépinières d'arbres fruitiers, la production de légumes et l'acquisition de compétences commerciales. On peut également citer, parmi les activités clefs, la distribution

d'articles nécessaires à la création d'entreprises, de matériel de production de lait, de diverses semences potagères et de matériel de pêche.

31. En tout, 17 établissements de soins de santé primaires et 2 établissements de soins de santé secondaires ont continué de fonctionner dans l'ensemble de la zone d'Abyei. En outre, les organismes humanitaires ont assuré des services de vaccination systématique et des soins de santé, notamment des consultations et la fourniture de médicaments indispensables, au bénéfice de plus de 110 000 personnes pendant la période considérée. C'est dans le cas du paludisme que la morbidité était la plus élevée (3 500 patients diagnostiqués par mois en moyenne). En raison des difficultés d'accès qui étaient principalement dues aux inondations, peu de services de santé mobiles ont été fournis aux populations des zones reculées du nord d'Abyei. Chaque mois, des services de suivi nutritionnel et d'aide aux personnes atteintes de malnutrition modérée ou aiguë sont fournis en moyenne à 10 500 enfants de moins de 5 ans dans la zone d'Abyei, ainsi qu'à des femmes enceintes et allaitantes. Les services de santé et de nutrition de tous les établissements ont bénéficié d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, de formations en cours d'emploi destinées aux membres du personnel médical, de formations à l'intention du personnel des services de santé primaires des villages et de séances de sensibilisation à la santé, qui ont notamment permis de dispenser à 24 professionnels de la santé une formation sur Ebola. Trois modules de latrines en briques ont été construites dans les établissements sanitaires de Rumamer, de Malual Aleu et de Mading Achueng.

32. Six nouveaux puits ont été forés, huit pompes manuelles ont été réparées, une installation d'approvisionnement a été construite à Marial Achak, un puits a été transformé en mini-installations d'approvisionnement fonctionnant à l'énergie solaire au marché commun d'Amiet et sept installations d'approvisionnement ont été remises en état, au bénéfice de 21 000 personnes. De petits projets menés dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ont bénéficié à 900 ménages et 4 000 écoliers dans l'ensemble de la zone d'Abyei. Afin d'atténuer les problèmes liés à l'insuffisance de la gestion et du contrôle des points d'eau, des organisations humanitaires ont désigné, en consultation avec les populations locales, des comités de gestion de l'eau pour toutes les installations d'approvisionnement et organisé des formations sur les systèmes d'eau, les rôles et responsabilités des membres de ces comités, les compétences de direction et la gestion des conflits. Il est prévu de dispenser une formation technique sur l'entretien de base des robinets et des groupes électrogènes une fois terminés les travaux de réhabilitation de toutes les installations d'approvisionnement.

33. Dans le cadre du programme « Des vivres pour l'éducation », des repas ont été distribués à 23 000 élèves de 34 écoles primaires et secondaires du sud et du centre d'Abyei. Des activités ont continué d'être menées pour apporter un soutien psychosocial aux enfants grâce aux « écoles amies des enfants » et pour moderniser des écoles du nord d'Abyei. Des travaux sont en cours pour remettre en état des écoles primaires à Malual Aleu, à Majboun, à Mabyor, à Nyiel et à Rumbek. Les cinq écoles en sont à différents stades du chantier, mais il n'a pas été possible d'assurer un suivi sur place car les routes étaient impraticables. Dans certains cas, les travaux ont été reportés en raison de fortes pluies et d'inondations. Les principales activités menées comprenaient également l'organisation d'activités récréatives à l'école, ainsi que des services de soutien psychosocial individuel et de visites à domicile.

III. Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

34. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 20 septembre 2019 (S/2019/768), peu de progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans la résolution 2465 (2019) du Conseil de sécurité. Cela tient en grande partie au fait que les deux parties traversent une période de transition, qui a détourné leur attention des questions de frontières ces derniers mois. Toutefois, le rapprochement en cours entre les deux gouvernements dont il est question plus haut ouvre la voie à une percée dans le règlement de toutes les questions en suspens concernant les frontières, à condition que les processus de transition restent sur la bonne voie dans les deux pays.

35. Cette situation ne doit toutefois pas occulter l'importance du rôle stabilisateur que continuent de jouer, le long de la frontière, la FISNUA et, en particulier, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Les activités de surveillance et la communication régulière avec les principales parties prenantes sur le terrain, ainsi que le dialogue avec les deux gouvernements, ont permis de jouer un rôle dissuasif vis-à-vis des éventuels fauteurs de troubles. Ces activités ont également servi à renforcer la confiance entre les deux parties. À cet égard, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière reste un outil indispensable à l'application de toute décision que pourra prendre le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité au sujet des frontières.

36. Il convient de noter que, depuis ma dernière lettre sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, les deux parties ont organisé, le 2 octobre 2019 à Djouba, une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité lors de laquelle elles se sont de nouveau engagées à retirer tous leurs contingents de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et à encourager la création de couloirs de passage de la frontière. Elles ont prié la FISNUA de les aider à surveiller la mise en œuvre de ces décisions et à faire rapport à ce sujet à la prochaine réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, prévue le 13 octobre 2019.

IV. Questions administratives et appui à la mission

37. Parmi tous les quartiers généraux de missions, c'est celui de la FISNUA qui est le plus difficile à atteindre et qui se caractérise par les conditions les moins favorables, d'où de sérieux problèmes d'appui. Il n'y a pas de commune qui assure des services de base, ni de marché ou de commerçants locaux qui puissent fournir à la mission des biens, des services ou des capacités dont elle a besoin. De plus, le terrain et les conditions météorologiques pendant la saison des pluies posent de réels problèmes et entravent la mobilité de la Force dans l'exécution de son mandat. C'est pourquoi la mission accorde beaucoup d'attention aux questions d'infrastructure, de mobilité et d'appui matériel pour améliorer sa capacité de s'acquitter de son mandat.

38. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie en faveur de l'égalité des sexes, la FISNUA a mis en place un mécanisme pour surveiller en permanence la représentation des femmes dans toutes ses composantes. Au 30 septembre 2019, les femmes représentaient 10,6 % de l'ensemble des effectifs, 18,4 % de la composante civile, 10,1 % de la composante militaire et 28 % de la composante Police. La FISNUA contacte régulièrement des femmes pour les encourager à postuler aux postes vacants ; toutes les candidates féminines qualifiées sont présélectionnées et invitées à passer un entretien. Elle s'emploie à traiter rigoureusement les problèmes relatifs aux conditions de vie, aux possibilités de promotion, à la formation et à la protection sociale pour retenir le personnel féminin.

39. Au 25 septembre 2019, la composante militaire de la FISNUA comptait 4 150 personnes (3 871 soldats, 140 observateurs militaires et 130 officiers d'état-major). Pendant la période considérée, la mission a rapatrié 655 membres du personnel en application de la résolution 2445 (2018) du Conseil de sécurité et en a relevé 611. La mission a prévu de réduire ses effectifs militaires de 295 personnes d'ici à novembre 2019, conformément à la résolution 2469 (2019) du Conseil. En ce qui concerne le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, la composante militaire de la FISNUA comptait 582 membres, dont 515 hommes et 73 femmes (557 soldats, 14 observateurs militaires et 11 officiers d'état-major). L'effectif de la composante Police s'élevait à 34 personnes (23 hommes et 11 femmes), alors que le total autorisé était de 640 (148 policiers hors unités constituées et 492 membres des unités de police constituées). Ce faible taux de déploiement s'explique par la non-délivrance de visas au personnel de police. Au 15 septembre 2019, l'effectif du personnel civil était de 139 agents recrutés sur le plan international, de 33 Volontaires des Nations Unies et de 76 agents recrutés sur le plan national, l'effectif autorisé étant de 161 agents recrutés sur le plan international, de 33 Volontaires des Nations Unies et de 86 agents recrutés sur le plan national. Le taux de vacance de postes était de 7,27 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 10,8 % pour le personnel recruté sur le plan national.

40. Le Gouvernement soudanais a délivré 108 visas au personnel de la FISNUA durant la période considérée, mais il restait 191 demandes de visa en attente, concernant 8 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 8 militaires, 130 policiers, 5 agents du Service de la lutte antimines, 12 visiteurs officiels et 28 autres membres du personnel.

41. Des bases opérationnelles de compagnie sont restées déployées à Farouk, Diffra, Golis et Todach dans le secteur nord, à Dokoura/Rumajak, Nong et Abyei dans le secteur centre et à Marial Achak, Athony, Banton, Tejalei et Agok dans le secteur sud. La FISNUA apporte également un appui aux bases d'opérations suivantes du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière : bases n° 11 (Safaha) et n° 12 (Soumaya) du secteur 1 (Gok Machar) et bases n° 21 (Tichwin) et n° 22 (El Amira) du secteur 2 (Kadougli).

42. L'infrastructure et les installations sont en cours de modernisation dans tous les camps de la FISNUA. La construction du nouveau quartier général est achevée, et la mission organise actuellement son emménagement dans les nouvelles installations. Pour remédier à l'état des routes, la FISNUA est en train de passer des marchés pour s'assurer des services techniques, afin de faire fonctionner son matériel et d'aider son groupe du génie militaire à accroître sa capacité à améliorer l'accessibilité des sites et la mobilité de la Force.

43. Les livraisons de latérite et de carburant en provenance du Soudan restent insuffisantes, ce qui a obligé la mission à suspendre d'autres travaux d'infrastructure. Aucun progrès n'a été accompli dans les deux grands projets de rénovation des routes, qui sont toujours en attente d'approbation par le Gouvernement soudanais. Cela continuera de compromettre le mouvement des contingents et l'acheminement de matériel vers de nombreux camps.

44. L'application de la recommandation tendant à réduire la flotte de la mission d'un avion pour diminuer les dépenses et rationaliser l'utilisation des ressources a eu une incidence négative sur les opérations. Le partage d'un avion avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a empêché la FISNUA d'effectuer 20 % des vols nécessaires, ce qui a lourdement entravé les activités d'évacuation sanitaire, les voyages officiels et le fret aérien, et compromis le respect des obligations concernant les périodes de repos et de récupération et les autres congés. La mission a repris ses opérations de transport par avion vers Entebbe en repositionnant un appareil qui était

basé à Khartoum, la demande de voyages sur la route aérienne depuis cette ville ayant considérablement diminué en raison des troubles au Soudan.

45. À la suite des deux accidents d'hélicoptères militaires survenus en février et en mai 2019, qui ont conduit le Siège de l'ONU à suspendre l'utilisation des appareils concernés, deux hélicoptères ont été fournis à la mission dans le cadre de contrats commerciaux pour remplacer les hélicoptères militaires. Toutefois, en cas de besoin, la Force serait dans l'impossibilité de mener des opérations aériennes militaires au moyen d'hélicoptères de type militaire.

Culture des résultats

46. La FISNUA suit les résultats obtenus et en rend compte en utilisant les cibles et les indicateurs qu'elle a élaborés dans le cadre d'un système de gestion de la performance. L'objectif est de mesurer et d'améliorer les résultats sur le plan de la mobilité, des conditions matérielles, du développement des infrastructures et de l'exécution du mandat. Les résultats sont régulièrement communiqués aux responsables des missions, au personnel de direction, aux utilisateurs finals concernés et au Siège de l'ONU. Les indicateurs utilisés sont spécialement conçus pour éclairer au mieux la prise de décisions, notamment en ce qui concerne les infrastructures, les conditions matérielles et le déploiement des contingents.

47. La FISNUA a continué d'effectuer tous les trois mois l'évaluation de la performance des unités, outre les autres inspections programmées. Au total, 12 évaluations des résultats ont été conduites au cours des 12 derniers mois.

48. L'une des principales difficultés réside dans l'impossibilité pour les unités constituées d'effectuer des tirs d'essai pour vérifier que les armes sont toujours en bon état de fonctionnement, étant donné que les chefs traditionnels et locaux refusent de mettre à leur disposition, à cette fin, des terrains dans la zone de la mission. La FISNUA a poursuivi le dialogue sur la question avec les populations locales. Dans le domaine du bien-être du personnel, la question de l'absence de connexion à Internet a été soulevée à maintes reprises. Ce problème a été réglé, la FISNUA ayant doté toutes les unités constituées d'une connexion Internet, ce qui a permis de remonter le moral des membres des contingents.

49. Toutes les unités se sont acquittées de leurs tâches avec diligence et ont observé les règles et les règlements en vigueur, ainsi que les dispositions des directives permanentes et des politiques de l'ONU. Il n'a pas été signalé de cas d'exploitation ou d'atteinte sexuelles ni d'autres fautes pendant la période considérée.

Réorganisation de la mission

50. Comme indiqué plus haut, la situation sur le terrain est restée marquée par un taux de criminalité élevé, dans un contexte où il semblerait que les groupes armés ont intensifié leurs activités, ce qui aggrave souvent les tensions persistantes entre les communautés. Toutefois, alors que l'effectif militaire maximal de la FISNUA a diminué conformément à la résolution 2445 (2018) du Conseil de sécurité, l'accroissement prescrit de l'effectif du personnel policier, qui aurait dû passer de 50 personnes à 640 personnes, est resté lettre morte, d'où une baisse de la capacité de la mission à s'acquitter de son mandat dans tous les domaines. Cette diminution des effectifs du personnel en tenue réduira en particulier la capacité de la mission à accorder toute l'attention voulue aux zones prioritaires le long de la route Agok-Diffra tout en déployant des contingents suffisants dans les couloirs de migration de l'ouest et de l'est de la zone d'Abyei pendant la saison sèche qui approche.

51. Conformément à la résolution 2469 (2019) du Conseil de sécurité, une mission d'évaluation et une étude des capacités militaires et policières ont été menées en août

et septembre 2019. Il s'agissait, dans l'ensemble, d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du mandat, ainsi que la capacité de la mission à s'acquitter de ses tâches, dans les conditions de sécurité actuelles et prévues, en vue de mettre à jour les recommandations sur la réorganisation de la mission, notamment en formulant une stratégie de transition qui permettrait, à terme, un retrait. D'après les conclusions de l'étude des capacités, la FISNUA devrait réviser le concept des opérations, améliorer ses capacités de renseignement et de protection des civils et réorganiser les moyens dont elle dispose pour remplir son mandat, notamment en accroissant sa mobilité au moyen de vols de nuit et en renforçant ses capacités de génie, ainsi qu'en développant ses capacités médicales. Il faudra également déployer des contingents remplissant tous les critères de compétences et de formation voulues au titre du nouveau concept des opérations et concrétiser l'accroissement prévu des effectifs de police, afin de faire face aux problèmes de respect du droit et d'ordre public.

52. Deux approches possibles sont présentées au Conseil de sécurité pour examen. La première option est fondée sur les dispositions des résolutions [2445 \(2018\)](#) et [2469 \(2019\)](#) du Conseil, sans égard à l'évolution récente des conditions de sécurité et de la situation politique. Il s'agirait en premier lieu de mener à bien le rapatriement de 295 militaires dans le cadre de la réduction des effectifs qui aurait dû être effectuée en mai 2019 au titre la résolution [2445 \(2018\)](#). L'effectif serait encore réduit de 295 militaires supplémentaires en application de la résolution [2469 \(2019\)](#) du Conseil, ce qui porterait le maximum autorisé à 3 550 personnes, tandis que l'effectif policier augmenterait pour atteindre 640 personnes, comme suite au déploiement de 3 unités de police constituées et de 148 policiers. Le mandat du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière serait prolongé d'au moins six mois, afin d'appuyer les progrès qui pourraient être accomplis dans le règlement de questions de frontières grâce à la dynamique politique actuelle entre le Soudan et le Soudan du Sud. Le rapatriement du premier groupe de 295 militaires a commencé en octobre, tandis que celui du deuxième groupe devrait s'achever d'ici au 15 novembre.

53. La seconde option tient compte de l'évolution du conflit et de la criminalité au cours des six derniers mois, ainsi que de l'amélioration des rapports politiques entre le Soudan et le Soudan du Sud dont il est question ci-dessus. Elle permettrait à la FISNUA de disposer d'effectifs suffisants pour s'acquitter de son mandat et intervenir en utilisant des ressources adéquates dans tous les domaines relevant de sa responsabilité, compte tenu des difficultés rencontrées jusqu'ici pour concrétiser l'augmentation prévue des effectifs de police. Préconisée par la direction de la FISNUA et les deux principales parties, cette approche plus souple donnerait assez de temps à la mission pour évaluer les effets qu'aurait sur sa capacité opérationnelle globale la réduction de l'effectif militaire de 655 personnes au titre de la résolution [2445 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité et pour adapter son dispositif et ses capacités au nouveau concept des opérations recommandé à l'issue de l'étude des capacités militaires et policières. Si le Conseil approuvait cette option, la réduction supplémentaire de l'effectif militaire de 295 personnes décidée par le Conseil dans sa résolution [2469 \(2019\)](#) serait reportée à la fin de la saison sèche, en mai 2020. Tout en maintenant les effectifs du personnel en uniforme dans les limites autorisées, la mission n'épargnerait aucun effort pour faire comprendre aux deux parties la nécessité de faciliter sans tarder l'augmentation des effectifs de police prévue dans la résolution [2469 \(2019\)](#) du Conseil, selon une approche par phases qui commencerait par le déploiement d'au moins une unité de police constituée et de 140 policiers en janvier 2020, les deux autres pouvant être déployés au plus tard en mai 2020. Comme dans le cadre de la première option, le mandat du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière serait prolongé d'au moins six mois pour appuyer les progrès qui pourraient être réalisés dans le règlement des questions relatives aux frontières.

54. Pour que la FISNUA puisse s'acquitter efficacement de tous les aspects de son mandat, la réorganisation de la composante Personnel en tenue qui est exposée ci-dessus doit aller de pair avec le renforcement des capacités civiles de la mission, comme je l'ai recommandé dans ma lettre du 20 août 2018 (S/2018/778). La mission d'examen a abouti à la conclusion qu'il était urgent de déployer des spécialistes des affaires politiques au quartier général de la mission, au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, ainsi que dans les bureaux de liaison à Khartoum, à Djouba et à Addis-Abeba. Elle a également recommandé d'augmenter le nombre de spécialistes des affaires civiles au quartier général de la mission, dans les états-majors de secteur et au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, afin d'améliorer la communication avec les administrations et les populations locales et de renforcer les capacités de communication et de sensibilisation de la FISNUA. Enfin, en ce qui concerne l'état de droit, elle a recommandé de créer une petite équipe chargée d'examiner toutes les questions pénitentiaires et judiciaires utiles aux activités d'appui et de mise en œuvre dans le cadre du Bureau de la liaison avec les communautés.

V. Questions financières

55. Dans sa résolution 73/311 et sa décision 73/555 du 3 juillet 2019, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 260,2 millions de dollars au titre du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Au 1^{er} octobre 2019, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 91,9 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 3 798,9 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril, tandis que les dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été remboursées pour la période allant jusqu'au 31 mars, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VI. Observations et recommandations

56. Ces dernières semaines, les nouvelles autorités de Khartoum et leurs homologues de Djouba ont pris des mesures encourageantes visant à améliorer leurs rapports et à donner une nouvelle dynamique aux relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. Je tiens à saluer les efforts déployés par les dirigeants des deux pays, notamment la visite que M. Kiir a effectuée le 17 août 2019 à Khartoum pour assister à la cérémonie historique de signature des déclarations politique et constitutionnelle marquant le début du régime de transition au Soudan, et la visite que le nouveau Premier Ministre soudanais, Abdalla Hamdok, a effectuée plus tard à Djouba le 12 septembre 2019. Je juge particulièrement encourageants leur détermination à renforcer les relations bilatérales, notamment en ce qui concerne les questions frontalières et commerciales, et l'engagement pris par M. Hamdok de rétablir les relations entre les populations vivant à la frontière, première étape vers le règlement des problèmes de frontières entre le Soudan et le Soudan du Sud. J'invite le Conseil de sécurité à saisir cette occasion pour apporter son concours aux deux pays dans leurs efforts visant à surmonter des années de conflits et de division.

57. Il est impératif d'agir rapidement pour consolider les acquis de ces dernières semaines. J'exhorte donc les deux gouvernements, avec l'appui du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et de mon envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique, à ne ménager aucun effort pour faire progresser ces questions sensibles

au cours des mois à venir. À cet égard, je salue la récente réunion tenue par le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité le 2 octobre à Djouba, au cours de laquelle le Soudan et le Soudan du Sud ont renouvelé leur engagement de retirer toutes leurs forces de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de favoriser la création de couloirs de passage de la frontière, avec l'appui de la FISNUA, avant la prochaine réunion du Mécanisme prévue le 13 octobre. J'exhorte les deux parties à poursuivre leurs pourparlers, comme le veut la résolution [2416 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, pour surmonter leurs désaccords sur les zones frontalières contestées et revendiquées par chacune, notamment en réfléchissant au concept de « frontière souple » convenu en 2012, afin de parvenir à un accord sur la démarcation définitive de leur frontière commune. La FISNUA maintient son engagement d'appuyer tout futur accord sur la démarcation, en collaboration avec l'Équipe technique du Programme frontière de l'Union africaine, de favoriser la sensibilisation des populations ainsi que la réconciliation entre elles et de soutenir l'adoption d'une gestion intégrée aux points de passage de la frontière.

58. Malgré les retards prolongés concernant la démarcation de la frontière, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière est resté un élément essentiel du cadre qui régit la relation entre les deux pays. Depuis que le Conseil de sécurité a décidé, en 2012, d'ajouter l'appui au Mécanisme au mandat de la FISNUA, aucun incident n'a été enregistré et les deux armées ne se sont jamais affrontées. Dans ce contexte, j'invite le Conseil à continuer d'appuyer le Mécanisme dans le cadre des activités relevant du mandat de la FISNUA, tout en faisant pression sur les deux parties afin qu'elles fassent des progrès. Toutefois, comme je l'ai souligné dans ma lettre datée du 20 septembre 2019 relative à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs concernant le Mécanisme ([S/2019/768](#)), l'importance du rôle joué par celui-ci en tant qu'organe de surveillance et de renforcement de la confiance ne devrait en aucun cas prévaloir sur l'obligation qu'ont les parties de régler par le dialogue continu les questions de démarcation de leur frontière et du statut définitif d'Abyei.

59. Dans le contexte actuel, où les effets du rapprochement entre le Soudan et le Soudan du Sud ne se sont pas encore matérialisés en ce qui concerne la zone d'Abyei, la présence continue de la FISNUA restera cruciale pour le maintien de la stabilité obtenue depuis son déploiement en 2011. En effet, les faits récents, dont celui qui a coûté la vie à un Casque bleu éthiopien en juillet 2019 dans la zone du marché commun d'Amiet, montrent clairement que, en attendant que les deux gouvernements progressent sur les questions sensibles de la démarcation de la frontière et du statut définitif, la zone d'Abyei demeurera un environnement instable caractérisé par la présence d'éléments armés provenant des deux pays et d'activités criminelles imprévisibles. À cet égard, je souligne qu'il est urgent que les deux pays aplanissent leurs divergences concernant la mise en place d'institutions convenues d'un commun accord, chargées des questions administratives et de l'état de droit dans la zone d'Abyei. Le fait qu'il n'existe toujours pas d'institutions de gouvernance dans la zone a des répercussions sur la vie, la sécurité et le bien-être de toutes les populations.

60. À l'avenir, j'ai l'intention de continuer d'adapter la structure et le dispositif de la mission aux nouvelles réalités politiques et à la situation de sécurité sur le terrain, conformément aux recommandations formulées dans ma lettre du 20 août 2018 et aux ajustements décidés par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2445 \(2018\)](#) et [2469 \(2019\)](#). Compte tenu des mesures prises récemment par les parties pour accélérer leurs discussions sur les questions en suspens, je recommanderais au Conseil de retenir la deuxième des deux options présentées aux paragraphes 52 et 53. Cette option, si elle est approuvée, permettrait à la mission de maintenir les effectifs minimum nécessaires pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées en matière de sécurité, en même temps que se poursuit la restructuration de son dispositif et de

son concept général d'opérations ; cette option nous laisserait également la latitude et le temps qu'il faut pour le déploiement échelonné du personnel de police nécessaire, tel que prescrit par les résolutions pertinentes du Conseil. Je recommande, outre l'application des propositions formulées aux paragraphes 53 et 54 du présent rapport, de proroger le mandat de la FISNUA pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 15 mai 2020.

61. En outre, comme je l'ai mentionné dans ma lettre du 20 août 2018, même si la répartition des tâches entre la FISNUA et l'Union africaine depuis 2011 a permis à la mission de se concentrer exclusivement sur les questions de sécurité pendant que l'Union africaine assurait l'appui politique, ces dernières années la mission pâtit de plus en plus des failles politiques du processus et du manque de volonté politique et d'intérêt des parties, notamment en ce qui concerne les dispositifs administratifs requis dans la zone d' Abyei et les discussions sur la démarcation de leur frontière. Je continuerai donc de faire comprendre aux parties la nécessité d'appuyer le renforcement des capacités civiles de la mission, notamment en matière de règlement des conflits locaux, d'état de droit et de protection. Plus particulièrement, il faudrait également intensifier les activités courantes de médiation politique et de dialogue entre les deux parties. Dans ce contexte, je continuerai de m'entretenir avec elles, et en particulier avec les nouvelles autorités de Khartoum, en vue d'obtenir leur accord pour la nomination d'un civil au poste de chef adjoint de la mission et le déploiement de capacités civiles adéquates à l'appui de la direction de la mission, comme prévu dans les résolutions [2445 \(2018\)](#) et [2469 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité.

62. En 2018, j'ai souligné l'importance du lien entre la paix et le développement, et, plus particulièrement, l'effet de renforcement mutuel que la sécurité et la médiation politique, d'une part, et les programmes de relèvement et de développement, d'autre part, pourraient avoir sur la stabilisation de la zone d' Abyei. J'ai donc suggéré que chacune des équipes de pays pour le Soudan et le Soudan du Sud élabore un programme spécialement adapté à la population du pays concerné. Dans ce contexte, je salue l'initiative de programme conjoint des Nations Unies pour Abyei, lancée par les équipes de pays pour le Soudan et le Soudan du Sud, qui vise à atteindre cinq objectifs clefs dans la zone d' Abyei, à savoir : le renforcement des capacités des institutions locales et l'appui à l'instauration de l'état de droit ; la consolidation de la paix dans les collectivités et le renforcement des capacités des populations ; l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ; la promotion et le soutien de l'économie locale ; la promotion de l'égalité des genres et la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. J'exhorte les donateurs à soutenir cette initiative louable.

63. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude et mes remerciements au Chef de la mission par intérim et commandant de la force, le général de division Mehari Zewde Gebremariam, et à tout le personnel de la mission pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour maintenir la paix et la sécurité dans des conditions souvent très difficiles. Je remercie également mon envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique, Parfait Onanga-Anyanga, l'Union Africaine, y compris son groupe de mise en œuvre de haut niveau, ainsi que le Gouvernement éthiopien de leur appui sans réserve à la stabilisation de la zone d' Abyei.

